

AVIS DE VENTE

Sous plis fermés

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés met en vente dans leur état actuel trois (03) véhicules, des équipements informatiques et bureautiques et du mobilier usagers que les personnes intéressées pourront visiter pour soumissionner, tous les jours ouvrables à partir du lundi 14 au vendredi 25 juin 2021 de 9H à 12H00, à l'adresse suivante :

Bureau du HCR, 31 SJO, Rue Yébu-Yébu, Boulevard Jean-Paul II, Tél. +228 2220 9661, 01 BP 911

Quartier Nukafu Jean-Paul II, après la station Total à Lomé, Togo.

LA DATE DE CLOTURE POUR LA RECEPTION DES OFFRES EST FIXEE AU LUNDI 28 JUIN 2021 A 11 HEURES 30 MINUTES.

Liste des équipements mis en vente :

1. Un véhicule **TOYOTA LC200 STD 9 SE** acquis en 2015
2. Un véhicule **Toyota, Land Cruzer, 10 seat** acquis en 2015
3. Un véhicule **Toyota, LC Pick-Up** acquis en 2015
4. Six (6) lots de matériels informatiques et bureautiques composés de Laptop, Desktop, d'imprimantes, d'onduleurs et de scanners.
5. 1 serveur HP Proliant ML 360 gen 8
6. 1 lot d'antenne WIFI ubiquiti Nanostation M5
7. 1 lot de climatiseur split 1.5Cv et 2CV usagers
8. 1 lot de mobiliers de bureau usagers

Les offres sous plis fermés devront porter sur l'enveloppe la mention :

« **Offre pour achat du véhicule ...** » où

« **Offre pour achat de <<nom de l'équipement>> /<<lot N° # >>** »

Veuillez indiquer dans votre offre en utilisant la fiche de soumission à retirer au bureau du HCR :

- La désignation de l'équipement ou véhicule ;
- Le montant de l'offre correspondant au véhicule ou équipement (lot) ;
- Votre nom, prénom (ou nom de la structure) adresse, numéro de téléphone, (adresse email, adresse postale si disponible)
- Pour l'achat des véhicules, les soumissionnaires devront déposer une caution de 500 000 francs par véhicule sous forme de chèque certifié au nom du HCR. Les offres non cautionnées de même que les chèques non certifiés seront rejetés
- La caution n'est pas remboursable en cas de désistement après notification d'adjudication.
- La caution est remboursable pour les soumissionnaires non-adjudicataires.
- Le HCR se réserve le droit de renoncer à la vente des objets s'il juge que les offres reçues sont insuffisantes.
- Le paiement des objets mis en vente est exigible dans les 24 heures après la notification à l'acheteur. Le **PAIEMENT** des articles doit être effectué par **VIREMENT BANCAIRE** au numéro de compte qui sera communiqué, et ce dans les 24h suivant la notification de l'acheteur
- Le véhicule mis en vente est encore sous-douane et ne pourra être enlevé qu'après présentation de la quittance de douane. Ainsi les soumissionnaires acquéreurs devront procéder à toutes les formalités de mise en consommation ou de réexportation avant l'enlèvement du véhicule. Les formalités de mise en consommation ou de réexportation devront se faire au plus tard 3 jours ouvrables après la remise par le HCR des documents du véhicule.